

FICHE TECHNIQUE

DÉVIATION DES POIDS LOURDS DE LA RN568 VERS LES ROUTES PORTUAIRES RP 544 ET RP 545

Afin d'apporter une première réponse aux difficultés que représente la circulation des poids lourds sur la RN 568 entre les carrefours de Saint-Gervais et de La Feuillère sur la commune de Fos-sur-Mer, l'État a décidé, en collaboration avec le Grand Port Maritime de Marseille et les collectivités locales, de mettre en place une déviation du trafic poids lourds (PL) circulant sur la RN568 vers la voirie portuaire qui traverse la ZIP (RP545 et 544 entre les carrefours « Saint-Gervais » et « La Feuillane »).

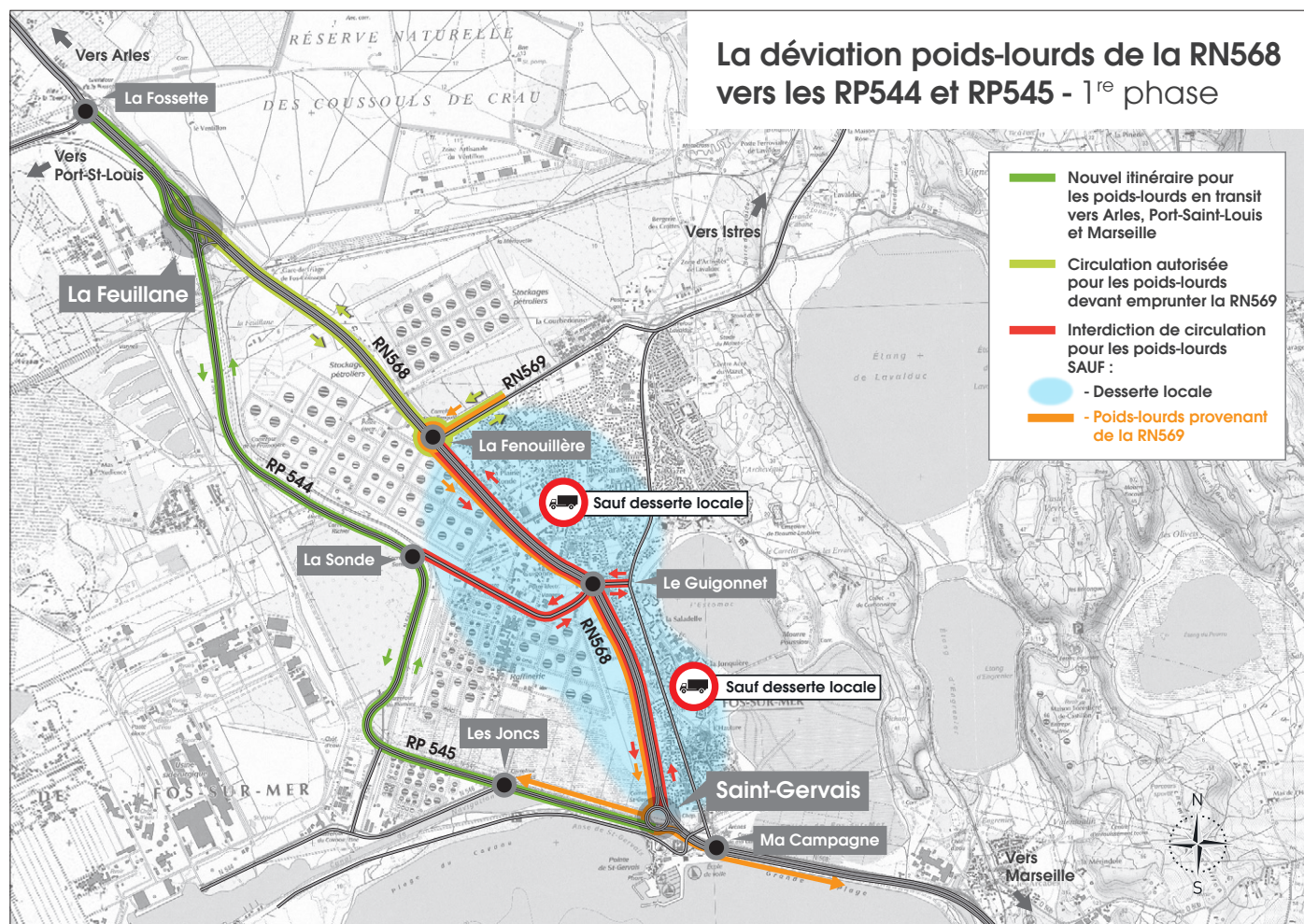
Cette déviation, qui oblige les poids lourds en transit à emprunter les routes portuaires, est effective depuis le 14 mai 2018. Les objectifs de cette déviation sont de :

- Réduire les nuisances sonores
- Prévenir les dangers pour les usagers de la route (VL, et usagers vulnérables)
- Réduire les risques pour la santé (pollution...)

- Améliorer les conditions de desserte de la ZIP
- Améliorer les conditions de circulation pour les PL en transit
- Réduire de 80% les PL en transit qui empruntent la RN568 à Fos-sur-Mer

Plusieurs aménagements ont été nécessaires pour assurer la sécurité de la déviation :

- modification de la géométrie du carrefour Saint-Gervais : réalisée en 2015
- élargissement de la bretelle de sortie du carrefour de la Feuillane : réalisé en 2017
- aménagement des routes portuaires et de ses carrefours (Joncs, Sonde,...) : réalisé en juillet 2017
- travaux de signalisation pour la mise en place de la déviation PL : réalisés en avril 2018



Afin de dresser un bilan de cette mise en service, un comptage PL a été confié au CEREMA. Un recueil de données a été réalisé sur la période de février à juillet 2018. L'analyse des données a été menée sur deux semaines avant la mise en service (fin mars) et

deux semaines après (début juillet). Des radars de comptage de trafic ont été installés sur les giratoires de Saint-Gervais au sud et Fenouillère au droit du raccordement RN568/RN569.

Implantation des radars

Au niveau du giratoire de Saint-Gervais, 5 radars ont permis de compter le trafic PL dans les sens :

- RN568 Marseille/RP545
- RP545/ RN568 Marseille
- RN568 Marseille/RN568 Arles



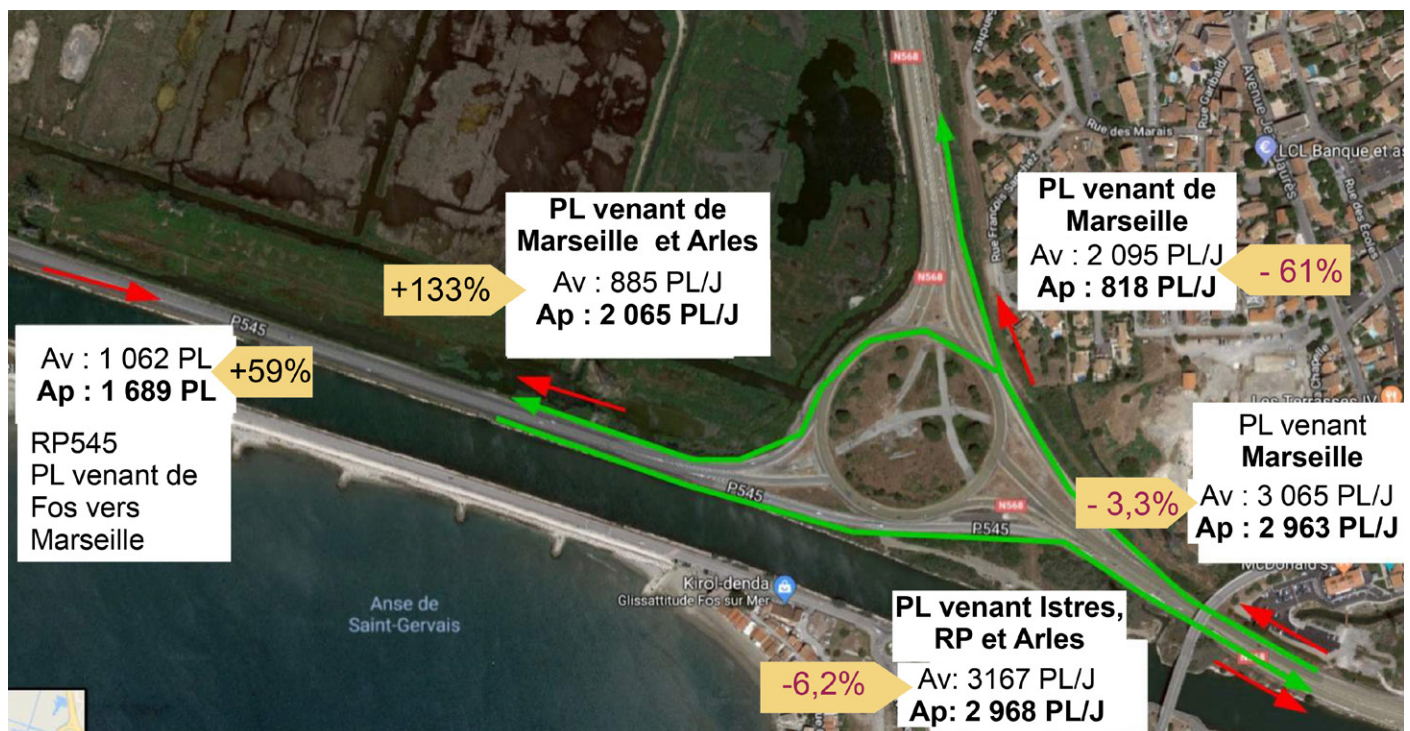
Au niveau du giratoire de Fenouillère, 4 radars ont permis de compter les trafics PL dans les sens :

- RN568 Arles/RN568 Marseille
- RN568 Arles/RN569 Istres
- RN569 Istres/RN568 Arles

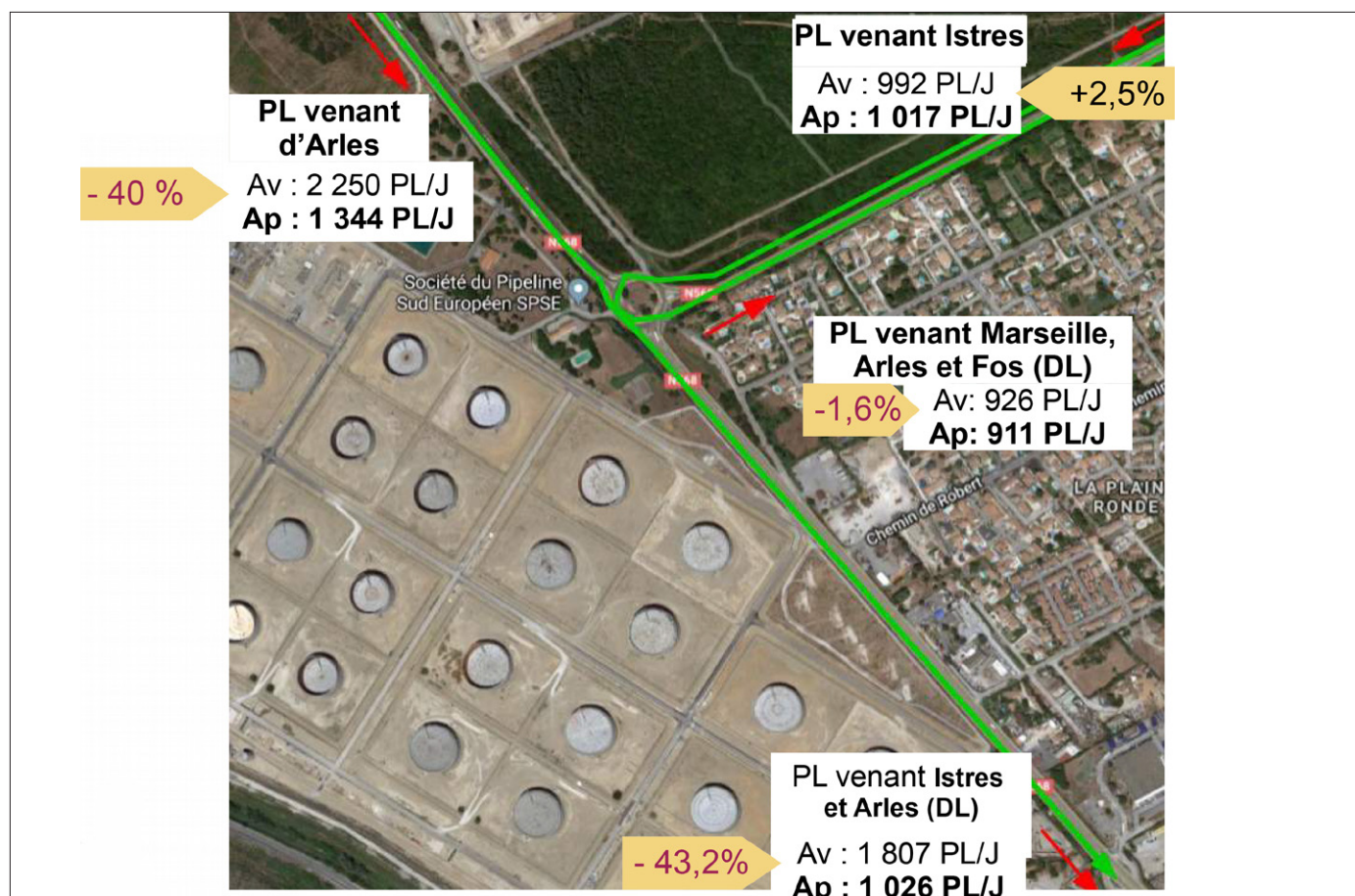


Données recueillies

Sur le giratoire de Saint-Gervais



Sur le giratoire de Fenouillère



Bilan de la mise en service de la déviation

Provenances / Destinations		AVANT	APRES	Evolution
Saint Gervais	PL venant de Marseille allant à Arles, ZIP par RN568	2 095 PL/J - 1 277 PL/J en transit	818 PL/J	- 61%
	PL venant de Marseille allant à Arles, ZIP par les RP	885 PL/J + 1 185 PL/J en transit	2 065 PL/J	133%
	PL venant d'Arles, ZIP par les RP545	1 062 PL/J + 627 PL/J en transit	1 689 PL/J	59%
Fenouillère	PL venant d'Arles par RN568 et d'Istres par RN569	1 807 PL/J - 781 PL/J en transit	1 026 PL/J	- 43%

Il ressort de ce bilan que la mise en service de la déviation de la RN568 par les Routes Portuaires et l'interdiction des PL en transit sur la RN568 a généré un report du trafic PL de la RN568 vers les RP544 et 545 pour les deux sens Arles/Marseille et Marseille/Arles. Ce report est d'environ 60% du flux PL et doit être comparé aux 80% estimés lors de l'étude de cette déviation.

Cet écart peut s'expliquer en partie par une augmentation du trafic PL entre 2012 (année de comptage ayant servi à l'étude) et 2018 année de mise en service. Malgré des contrôles de police mis en place entre mai et juillet 2018, l'absence de respect de l'arrêté de restriction PL explique également une partie de l'écart.